

## **Introduction à la déposition de Jacques Fumet**

Jacques Fumet est le onzième déposants de ce registre. Lui aussi n'avait pas été encore dénoncé par les aveux des personnes précédentes. Il passa à deux reprises devant le tribunal inquisitorial, le 17 et 22 février 1300. La première fois, il nia en bloc toute relation avec les ministres cathares mais la seconde fois il reconnut seulement qu'il les avait vu au cours d'un repas chez son frère ainsi que le Consolément de son père, vers 1285. Il mentionna dix personnes, mais la plupart étaient mortes ou déjà jugées. Ces maigres aveux le condamnèrent au mur et ses biens furent confisqués.

Jacques Fumet était marchand et il avait été cinq fois consul d'Albi sous l'épiscopat de Bernard de Castanet, en 1285, 1293, 1296 et 1297. Cette dernière année il fut impliquée dans l'affaire des arbres abattus et des vignes coupées aux abords du couvent des prêcheurs.

Raymond fumet avait deux frères, Raymond et Bérenger. Raymond était notaire, mais il avait été arrêté par l'inquisition en 1286. Il devait encore croupir en prison. Son père, Raymond, fut consolé à sa mort par Raymond Delboc et Raymond Didier vers 1285.

Sa déposition nous apporte une indication rare sur les deux ministres cathares. Ceux-ci portaient encore leur robe de bure, probablement noire, quand ils le pouvaient.

Il fut impliqué dans les dépositions des personnes suivantes : Bérenger Adhémar, Guillaume Toral et Pierre Adhémar.